

## Municipalité

**Complément d'information – Préavis No. 42/2023 – « Demande d'un crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux »**

---

La Municipalité, dans sa séance du 4 septembre 2023, a émis son souhait de transmettre aux membres du Conseil communal le courrier que vous trouverez ci-joint et qui fait référence au préavis No. 42/2023 « Demande d'un crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux ».

Ce courrier a par ailleurs déjà été transmis cet été aux membres de la commission ad hoc en charge de l'examen du préavis No. 42/2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

**Annexe :** ment.

MUNICIPALITÉ

N/réf. : 35.01.25/  
Affaire traitée par  
Igor Diakoff, Municipal  
Service Bâtiments  
batiments@prangins.ch  
022 994 31 16

Pareja Sàrl  
Ch. du Ruisseau 9  
1267 Vich

Prangins, le 22 juin 2023

Local situé au sous-sol du bâtiment des Abériaux à libérer d'ici fin 2023

Monsieur,

En décembre 2022, M. Rubis, responsable du Service Bâtiments, vous a informé du souhait de la Municipalité de récupérer le local situé au sous-sol du bâtiment des Abériaux. Ce local, qui vous a été attribué à bien plaisir et gratuitement depuis une dizaine d'années, devrait être libéré d'ici la fin 2023. Comme expliqué lors des échanges avec M. Rubis, l'Exécutif formule cette demande afin de mettre à disposition du FC Prangins Sport un espace supplémentaire. En effet, cette association pranginoise a vu ses besoins en vestiaires augmenter suite à l'ouverture du club, il y a quelques années, à des équipes féminines.

Idéalement, la Municipalité souhaite associer la mise à disposition de ce nouveau local pour le FC Prangins Sport à des travaux de rénovations des vestiaires de ce club. Elle a donc soumis à son organe délibérant une demande de crédit pour ces travaux dans le cadre du préavis No. 42/2023. La Municipalité a inclus dans ce préavis un montant pour un cabanon extérieur qui serait mis à votre disposition, selon le souhait que vous aviez émis lors de vos échanges avec M. Rubis. Ce préavis sera débattu au Conseil communal en automne 2023 mais il n'est pas garanti qu'il soit accepté. Si le préavis était refusé, ou si le crédit pour le cabanon était retiré par voie d'amendement, la Municipalité s'engage à mettre à votre disposition un container extérieur de 16m3 comparable à celui en place en 2004 et qui serait financé par le budget.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension, et vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser